La magistrature de la presse au miroir de l'Antiquité selon Camille Desmoulins

Suzanne Levin

▶ **To cite this version:**

Suzanne Levin. La magistrature de la presse au miroir de l'Antiquité selon Camille Desmoulins. Annales historiques de la Révolution française, 2016, Varia, 384, p. 55-82. hal-01586229

HAL Id: hal-01586229

https://hal.parisnanterre.fr/hal-01586229

Submitted on 12 Sep 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

La fin de la censure en 1789 permet l'éclosion de la presse périodique, mais laisse entière la question du rôle que doivent tenir les journalistes dans la société en train de naître. Camille Desmoulins y répond, dans son premier journal, les *Révolutions de France et de Brabant*, en défendant l'importance de la liberté entière de la presse dans un « État libre » et la légitimité du combat révolutionnaire de « l'écrivain patriote ». Desmoulins puise dans l'Antiquité gréco-romaine afin de définir pour les journalistes une véritable magistrature adaptée aux besoins d'une « république » moderne. Censeur, historien ou « orateur » d'une place publique désormais extensible à l'infini, le journaliste rend possible l'accès du peuple à la politique et à la défense de ses droits. La symbiose entre le journaliste-magistrat et le peuple, qui s'élève à la dignité « républicaine » en écoutant ses leçons, est pour Desmoulins la condition de la liberté.

Camille Desmoulins, Antiquité, presse, républicanisme

La magistrature de la presse au miroir de l'Antiquité selon Camille Desmoulins

Camille Desmoulins accorde une importance remarquable à la référence à l'Antiquité dans son premier journal, les *Révolutions de France et de Brabant*. Dès le n° 3, le journaliste se voit même obligé de défendre son usage de cette référence, et ce à une époque célèbre pour son « anticomanie » [1]. Contrairement à ce qu'affirme une bonne partie de l'historiographie depuis les critiques thermidoriennes des Volney et Lévesque[2], il ne faut pas voir dans cet attachement à l'exemple antique, une volonté d'imitation, ni un simple effet de décor, indicatif d'un quelconque aveuglement idéologique. Camille Desmoulins — on pourrait le dire également de bien d'autres de ses contemporains — adopte moins l'Antiquité qu'il ne l'adapte. D'autant plus que Desmoulins cherchait dans ses *Révolutions* à conceptualiser et à défendre le rôle de la presse dans un « État libre », comme sa tâche plus particulière en tant que membre d'un réseau d'« écrivains patriotes ». Jusqu'à quel point la fondation de la presse libre s'appuyait-elle chez Desmoulins sur la réminiscence antique, réservoir d'idées et de légitimation ? Comment Desmoulins conçut et promut-il l'idée de la « magistrature » de la presse en mêlant emprunts à l'Antiquité aux principes révolutionnaires de droit naturel et de souveraineté populaire ?

[1] Camille DESMOULINS, *Révolutions de France et de Brabant* [*RFB*], n° 5 (26 déc. 1789) dans *Œuvres*, Albert SOBOUL, éd., München, Kraus Reprints, 1980, t. II, p. 128-29. Toutes les citations des *RFB* viennent de cette édition des *Œuvres* de Desmoulins, à l'exception des n° 27 et 28, dont elle reproduit une version contrefaite. La date présumée est donnée après chaque numéro, entre parenthèses.

[2] François HARTOG, *Anciens, modernes, sauvages*, Paris, Galaade Éditions, 2005, p. 68-83 ; Pierre VIDAL-NACQUET, « La Place de la Grèce dans l'imaginaire des hommes de la Révolution », *La Démocratie grecque vue d'ailleurs. Essais d'historiographie ancienne et moderne*, Paris, Flammarion, 1990, p. 228-235.

Plusieurs historiens se sont déjà penchés sur la question de l'émergence et du rôle de la presse révolutionnaire, voire de la mission du journaliste chez Desmoulins[3]. Loin de récuser leurs analyses, cet article cherche à les approfondir en interrogeant comment Desmoulins mit l'Antiquité au service de son idéal journalistique. C'est au cours de la publication de son premier journal qu'il affermit cet idéal, de novembre 1789 jusqu'à la « crise de Varennes », dans son combat tout autant contre ceux qui essayaient de réintroduire une censure d'Ancien régime que contre les « modérés » qui, selon lui, cherchaient à faire taire la presse patriote pour trahir la cause populaire plus commodément. Nous laissons délibérément de côté ses écrits postérieurs, comme relevant d'autres contextes et d'autres combats. Pendant cette première période, il s'agissait pour Camille Desmoulins de défendre la liberté en théorisant l'union du peuple souverain et d'une presse élevée au rang d'une magistrature polyvalente, déjà conçue comme contre-pouvoir. C'est en grande partie en se servant de la référence à l'Antiquité qu'il comptait relever ce défi.

1. Le public des *Révolutions de France et de Brabant* face à la référence à l'Antiquité

On peut s'étonner de voir adopter la référence à l'Antiquité comme outil de prédilection chez un auteur qui se positionne dans ses propres termes à l'« extrêmité du côté gauche » parmi les « jacobins des jacobins »[4]. Desmoulins se rendait-il compte qu'en citant l'Antiquité, il excluait potentiellement tous les lecteurs qui n'avaient pas reçu une éducation aussi soignée que la sienne ? Ceux en particulier qui étaient passés comme lui par les collèges n'appartenaient-ils pas à une « élite intellectuelle »[5] ? Certes, Desmoulins ne pouvait avoir conscience d'appartenir à une élite définie par des critères sociologiques contemporains. On ne peut non plus nier l'existence d'une culture de l'Antiquité au-delà de l'étude : sujet très présent au théâtre, l'histoire et la mythologie antique florissaient surtout en cette fin du XVIIIe siècle dans l'art. On sait la popularité des salons — on peut se douter que les 55 000

[3] Jean-Claude BONNET, « Les rôles du journaliste selon Camille Desmoulins » dans Pierre RETAT, éd., *La Révolution du Journal. 1788-1794*, Paris, Éditions du CNRS, 1989, 354 p. ; Gilles FEYEL, « Le journalisme au temps de la Révolution : un pouvoir de vérité et de justice au service des citoyens. », *Annales historiques de la Révolution française*, 333, 2003, 21-44. Feyel consacre une grande partie de son analyse à l'éloge funéraire d'Élysée Loustalot par Desmoulins. D'autres historiens de la presse révolutionnaire ont fait des remarques plus brèves sur Desmoulins journaliste : Claude BELLANGER, Jacques GODECHOT, Pierre GUIRAL, Fernand TERROU, éd., *Histoire générale de la presse française*, Paris, Presses universitaires de France, 1969, t. I, p. 453 ; Hugh GOUGH, *The Newspaper Press in the French Revolution*, Chicago, The Dorsey Press, 1988, p. 24 ; Jeremy POPKIN, *La Presse de la Révolution. Journaux et journalistes (1789-1799)*, Paris, Odile Jacob, 2011, p. 103 et *Revolutionary News. The Press in France, 1789-1799*, Durham, N.C. ; Londres, Duke University Press, 1990, p. 106, 46.

[4] *RFB*, *op. cit.*, t. VII, n° 68, p. 189 (14 mars 1791).

[5] Jeremy POPKIN, *Revolutionary News*, *op. cit*., p. 46.

visiteurs au salon du 1789 n'avaient pas tous lu Cicéron[6] — et la possibilité de la diffusion à grande échelle des gravures. N'exagérons cependant pas la portée de ces phénomènes. Certaines des références de Desmoulins n'étaient sans doute pas à la portée de tous ses contemporains, réalité qu'il n'ignorait sûrement pas.

Suffit-il de dire, comme d'aucuns le font, que ce contraste entre les principes démocratiques affichés par Desmoulins et le style de son journal résulte d'une simple inconséquence de sa part ? Certes, Desmoulins ne laissa guère échapper les occasions de faire un bon mot, parfois sans égard pour sa pertinence à son propos, et souvent en dépit des conséquences politiques[7]. Le style des *Révolutions de France et de Brabant* relève pourtant d'un choix délibéré. Pour Desmoulins, la référence à l'Antiquité était un outil trop utile pour la défense des principes révolutionnaires auprès de ceux qui étaient à même de la comprendre, pour l'abandonner. L'exemple antique était selon Desmoulins une véritable école de la liberté. Ceux qui le connaissaient étaient donc aussi les plus susceptibles à faire partie de la section la plus éclairée du peuple. Les convaincre ne permettrait-il pas de créer une sorte d'avant-garde des gens éclairés qui propageraient à terme les principes révolutionnaires parmi le peuple tout entier ? Ne serait-ce d'ailleurs pas eux que leurs « vertus et talents » appelleraient aux fonctions publiques ?

D'un autre côté, il ne faut pas oublier que Desmoulins appartenait à un réseau d'« écrivains patriotes » et qu'il en était conscient. On peut supposer qu'il croyait pouvoir laisser de côté ses éventuels lecteurs populaires précisément parce qu'il savait que d'autres s'y dévouaient. Aussi remarque-t-il :

> Chacun de nous a son lot. […] Carra est notre tocsin pour l'extérieur et Marat pour l'intérieur. Gorsas tient la correspondance des quatre-vingt-trois départemens ; Laclos, celle des jacobins. Il y a Brissot le diplomatique, Robert le démocratique, Noël l'académique, Cérutti le pédagogique et Prudhomme l'œcuménique ou l'encyclopédique[8].

L'hypothèse qu'il ait considéré que la presse écrite ne constituait pas le meilleur moyen d'atteindre un public populaire n'est peut-être pas non plus à écarter. De toute façon, il est

[6] Philippe BORDES et Régis MICHEL, *Aux armes et aux arts ! Les arts de la Révolution. 1789-1799*, Paris, A. Biro, 1988, p. 10.
[7] Jean-Paul BERTAUD, *Camille et Lucile Desmoulins. Un couple dans la tourmente*, Paris, Presses de la Renaissance, 1986, p. 97.
[8] *RFB*, n° 61, *op. cit.*, t. VI, p. 449-50 (24 jan. 1791).

permis de douter que Desmoulins ait manqué sa « cible », qui n'était pas forcément ce public, en dépit de ses principes démocratiques[9].

Admettre que le style des *Révolutions de France et de Brabant* relève d'un choix, conscient ou non, d'un public d'« élites » ne garantit rien du succès de la diffusion de son message auprès d'un tel lectorat. Certes, les références que fait Desmoulins firent les délices d'au moins un lecteur, et plus précisément d'un collègue : Nicolas Ruault, l'un rédacteurs du *Moniteur universel*. Ruault partageait la culture antiquisante de Desmoulins. Traducteur de Virgile, sa correspondance avec son frère est elle-même truffée de références antiques[10]. Il note en février 1790 que « Ce Camille est rempli d'une plaisante érudition, il cite à la fois avec beaucoup de goût et de raison, la Bible, Virgile et Cicéron »[11]. Ruault semble apprécier Desmoulins plus pour son style que pour sa politique, qu'il ne condamne pas, mais dont il ne fait pas beaucoup de cas non plus[12]. On est en droit de se demander combien de lecteurs voyaient ainsi ce journal et par extension, si la stratégie stylistique de Desmoulins servit toujours bien ses fins.

2. La presse libre en magistrature antique

Quelles étaient les fins de Desmoulins en rédigeant les *Révolutions de France et de Brabant* ? C'est en nous penchant sur les différentes facettes de la mission du journaliste selon Desmoulins qu'il est possible d'apporter des éléments de réponse à cette question. Selon la typologie proposée par Claude Labrosse et Pierre Rétat, le journaliste révolutionnaire peut se poser soit en « historien » des temps présents, soit en « témoin », soit en « philosophe », « observateur », « polémiste », soit enfin en « censeur » ou en « tribun »[13]. Or, Desmoulins et ses *Révolutions* sont une bonne illustration de l'échec de cette « tentative typologique » que Labrosse et Rétat sont les premiers à constater[14]. En effet, un seul et même journaliste remplit souvent plusieurs de ces offices. Desmoulins participe de toutes ces formes à la fois et se réclame explicitement de plusieurs d'entre elles. Deux de ces titres au

[9] Jean-Paul BERTAUD, *op. cit.*, p. 97.
[10] Raymond CHEVALLIER, « Révolution et Antiquité dans la correspondance d'un bourgeois de Paris, N. Ruault » dans *La Révolution française et l'Antiquité*, Collection Caesarodunum, t. XXVbis, Tours, Centre de Recherches A. Piganiol, 1991, p. 25.
[11] *Ibidem*, p. 31.
[12] Pire encore, de Ferrières, député de la noblesse, écrivit à sa femme le 14 juin 1790 que Desmoulins « est un forcené, sans raison ; il semble un homme en délire ; cependant, s'il vous fait amuser, vous l'aurez », cité dans Jeremy POPKIN, *La Presse de la Révolution*, *op. cit.*, p. 93.
[13] Claude LABROSSE et Pierre RETAT, « Essais de typologie de la presse révolutionnaire, 1789 » dans Pierre RETAT, éd., *La Révolution du journal*, 1788-1794, 1989, p. 152.
[14] *Ibidem*, p. 158.

moins renvoient directement à l'Antiquité romaine. D'autres s'avèrent particulièrement aptes à l'usage de l'Antiquité. En examinant de plus près tant la façon dont Desmoulins déclare concevoir son rôle que ses pratiques réelles, il nous sera possible de comprendre comment Desmoulins se servait de la référence à l'Antiquité pour structurer ses combats dans le paysage évoluant des deux premières années de la Révolution.

Regardons d'abord du côté des attributions explicites de Desmoulins en tant que rédacteur d'un journal patriote. Labrosse et Rétat suggèrent que le titre d'« historien » appartiendrait surtout à un journal d'information. Pourtant, les *Révolutions de France et de Brabant* ont beau être, à l'inverse de ce modèle, un « journal d'opinion », « historien » est un des deux rôles auxquels Camille Desmoulins tenait particulièrement. L'autre est celui du « censeur ». S'il se voulait parfois « orateur », il ne se réclama pas en revanche du titre de « tribun », qui correspondait plutôt dans son esprit aux « municipalités & districts », comme il le déclare dans son n° 8[15]. Il répéta néanmoins à plusieurs reprises que la presse représente bien une magistrature. Cette magistrature est avant tout celle de la « censure ».

3. Le journaliste exerce sa censure

Comment Desmoulins concevait-il l'équation du journaliste et du censeur, dans son propre cas comme en ce qui concerne la presse en général ? La censure qu'entendait exercer Desmoulins s'inspire de la magistrature romaine. Selon l'*Encyclopédie,* les censeurs romains avaient charge, entre autres choses, de « la police, & [de] la réformation des mœurs dans tous les ordres de la république ». La « censure » de Desmoulins s'en inspira librement pourtant, car à l'évidence il n'entendait pas, par exemple, que la presse « distribu[e] le peuple par centuries ». En revanche, Desmoulins voulait que les journalistes s'emparassent de la même autorité morale, qui leur permettrait, comme les censeurs de la Rome républicaine, d'avoir le « droit de reprendre les citoyens les plus élevés en dignité »[16].

Desmoulins discute de la censure romaine principalement en deux endroits dans ses *Révolutions* : dans son prospectus et dans les premiers numéros, ensuite dans l'éloge funéraire de son collègue Loustalot, dans son n° 45, de début octobre 1790, ce qui ne l'empêche pas d'y faire allusion à d'autres occasions. Les allusions à la censure apparaissent en effet 32 fois dans 21 des 86 numéros et, significativement, aussi bien dans les trois

[15] *RFB* n° 8, t. II, p. 376 (16 jan. 1790).
[16] Edme-François MALLET et Jean le Rond D'ALEMBERT, « Censeur » dans Denis DIDEROT, Jean le Rond D'ALEMBERT et al., *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*.

derniers que dans les deux premiers[17]. Seuls 11 référents antiques sont plus cités que celui de « censeur/censure ». L'importance quantitative de la référence reflète son importance qualitative dans la définition du rôle du journaliste chez Desmoulins.

Si dans le prospectus et le premier numéro, Desmoulins se contente d'invoquer ce qu'il appelle « notre empire censorial » qu'il souhaite étendre à « l'Univers & toutes les folies », il s'explique un peu plus clairement dès le n° 2 :

> Mais me voilà Journaliste, & c'est un assez beau rôle. Ce n'est plus une profession misérable, mercenaire, esclave du Gouvernement : aujourd'hui en France, c'est le Journaliste qui a les tablettes, l'*album* du Censeur, & qui passe en revue le Sénat, les Consuls & le Dictateur lui-même[18].

Ici l'on peut distinguer une technique que Desmoulins emploie souvent : celle de l'anachronisme. Le journaliste n'est pas simplement identifié à un censeur, il le devient, et les pouvoirs publics de la France révolutionnaire deviennent ceux de la Rome antique. Il serait cependant vain d'essayer d'en faire une correspondance exacte. L'Assemblée nationale s'appelle souvent sénat sous la plume de Desmoulins et d'autres, mais le terme avait évolué au fil des siècles d'allusion précise en formule honorifique. Le parallèle est encore moins pertinent s'agissant des consuls ou du dictateur. Il ne faut sans doute pas y voir une allusion

[17] Tableau des références à la censure dans les *RFB* :

	Nombre d'occurrences	Nombre de numéros	Numéros
Censeur	8 (9)*	7 (8)*	(2)*, 11, 53, 58, 62, 79, 85, 86
Censeurs	2	2	9, 45
Censure	4 (5)	4 (5)	(36), 42, 45, 51, 52
« empire censorial »	2	1	1
« les tablettes, l'album du Censeur »	1	1	2
« tablettes du censeur »	2	2	16, 51
« fonctions du censeur »	1	1	16
« album » (du censeur)	3	3	45, 51, 72
« magister morum »/ « maître des mœurs »	2	2	2, 81
Censurer	(1)	(1)	(62)
« Caton le Censeur »**	4	4	17, 35, 52, 84
Total	29 (32)	20 (21)	1, 2, 9, 11, 16, 17, 35, (36), 42, 45, 51, 52, 53, 58, 62, 72, 79, 81, 84, 85, 86

*Les chiffres entre parenthèses figurent les références faites par un autre auteur que Camille Desmoulins (il en sera de même pour les tableaux suivants).
**Usages explicites de « Caton le Censeur » (sur au moins 15 allusions à ce personnage).

[18] *RFB*, n° 2, t. II, p. 50 (5 déc. 1789).

ciblée, mais plutôt l'insistance de Desmoulins sur le droit et le devoir du journaliste de critiquer les actes des plus puissants membres du gouvernement.

Avant de pouvoir revêtir l'office du censeur, il fallait que Desmoulins se démette de celui du « procureur-général de la lanterne » pour lequel il était devenu célèbre depuis son *Discours à la lanterne* de l'automne 1789. Il s'agit d'un titre à l'image beaucoup moins rassurante que celle du sage censeur. Il ne réussit jamais tout à fait à s'en débarrasser. Aussi s'efforce-t-il de l'adoucir en affirmant de façon parfois confuse que même si la violence populaire peut être légitime, pour sa part, il sera toujours le premier à réclamer les formes judiciaires. L'adoption du nouveau titre de censeur peut être vue comme un moyen de plus pour assagir son image, pour démontrer face aux tentatives de ses adversaires, qui voulaient mettre fin à sa carrière journalistique, que son journal n'« a jamais compromis la sureté de personne, même celle de J. F. Maury »[19]. Il s'explique dans son n° 9 :

> Depuis que nous avons une constitution, j'ai fait le sacrifice de ma charge de procureur-général de la lanterne ; j'ai conclu à ce qu'elle reprît sa paisible lumière, & ses fonctions inoffensives. Aujourd'hui, dans mon nouvel office de journaliste, j'en connais les bornes ; je sais que, comme les censeurs, nous n'avons que le droit de noter d'infamie, & non de prononcer des peines corporelles. Aussi mes feuilles prêchent-elles par-tout la tolérance & les voies juridiques, y compris l'ostracisme[20].

Deux numéros plus tard, il semble avoir abandonné ses tentatives de se défaire du titre de procureur-général de la lanterne, sans toutefois lâcher l'office du censeur : « Quoique procureur général honoraire de la lanterne, je suis donc obligé de juger comme fit Scipion l'Africain en pareil cas »[21], dit-il en commentant un jugement du Châtelet qu'il approuve à contrecœur. Il poursuit en notant que Scipion « étoit censeur, & il faisoit sa revue des chevaliers romains, en présence du peuple ». Bien que Scipion en ait pris un « en flagrant délit », « par respect pour les formes », il demanda à l'assistance si quelqu'un d'autre le reconnaissait pour coupable et comme il ne reçut pas de réponse positive, il se sentait obligé de ne pas le faire déchoir de son rang. De même, les juges du Châtelet durent absoudre « comme juges, celui que comme homme ils condamnaient tous »[22]. Dans ce cas comme dans le précédent, la réputation d'un homme auprès de ses concitoyens est primordiale.

[19] *RFB*, n° 9, t. II, p. 422 (23 jan. 1790).
[20] *Ibidem*.
[21] Scipion l'Africain est un des 31 personnages (19 Romains, 11 Grecs et Hannibal) invoqués plus de 10 fois dans les *RFB* (13 fois en tout, dont 11 par Desmoulins). Il figure le génie militaire, mais aussi le patriotisme désintéressé.
[22] *RFB*, n° 11, t. II, p. 518 (6 fév. 1790).

Exemples historiques à l'appui, Desmoulins soutient une théorie de la justice qui met le journaliste-censeur au premier plan. À propos de cette absolution, il ajoute que « Je ne vois pas ce qu'un pareil triomphe a de bien flatteur pour l'accusé », puis, s'inspirant de l'*In Pisonem* de Cicéron, il déclare que « le véritable supplice c'est l'infamie »[23]. Si le « véritable supplice […] c'est d'être condamné, non par la boule noire d'un petit nombre de juges, mais par l'opinion de tout un peuple », alors on peut dire que Desmoulins rend explicite une idée qui avait été présente dans toutes les « causes célèbres » de la seconde moitié du XVIIIe siècle[24]. L'importance du « tribunal de l'opinion publique » n'est ainsi certes pas une originalité de Desmoulins, mais une croyance partagée à laquelle il donne une emphase particulière. Le tribunal de l'opinion publique est plus légitime à juger que les tribunaux institués, et c'est la presse qui forme l'opinion publique.

Une référence à l'Antiquité ne vient presque jamais seule chez Desmoulins, et le passage du n° 9 cité plus haut ne fait pas exception à cette règle. Aussi en discutant des peines que le journaliste-censeur est en droit de recommander, recourt-il à l'ostracisme. Ce n'est pas la première fois qu'il invoque cette institution, quoiqu'elle prenne une importance bien moindre que la censure, apparaissant 8 fois dans les *Révolutions*, et surtout dans les premiers numéros[25]. Les termes les moins cités peuvent pourtant s'avérer révélateurs de phénomènes plus larges : dans ce cas, de l'esprit d'expérimentation qui préside à la référence aux institutions antiques. La nouvelle sagesse dont Desmoulins se réclame ne va pas jusqu'à renoncer à faire des innovations. En proposant de limiter son « office », il prétend garder quand même une grande latitude d'action. On ne doit pas non plus s'étonner de la juxtaposition insolite du magistrat « romain » qui préconise l'application d'une institution athénienne comme l'ostracisme. Il est parfaitement dans les habitudes de Desmoulins de mélanger toutes les époques et toutes les civilisations pour y puiser des éléments divers qu'il croit appropriés à l'actualité.

Dans ce cas, il est probable qu'il entend un genre d'ostracisme qu'il eut déjà l'occasion de proposer dans son n° 5, et qui serait moins incompatible avec la censure que l'ostracisme au sens strict, où les citoyens votent l'exil d'un d'entre eux. Il s'agissait, en l'occurrence, d'une sorte de boycott d'un lieutenant-général de bailliage qui se serait comporté en « petit tyran » pour le forcer « à se bannir volontairement du pays qu'[il a]

[23] *Ibidem*, p. 518-19 ; CICERON, *In Pisonem*, IXL-XL.
[24] Voir Sarah MAZA, *Vies privées, affaires publiques, les causes célèbres de la France prérévolutionnaire*, Paris, Fayard, 1997.
[25] Le terme « ostracisme » paraît 6 fois dans 6 numéros différents, dont 1 fois sous la plume d'un autre auteur que Desmoulins ; on retrouve également le pluriel, « ostracismes », 1 fois. Enfin, il y a une allusion à l'ostracisme dès le n° 1, mais sans que le terme soit cité.

vexé »[26]. De plus, en formulant ce nouveau genre d'ostracisme, Desmoulins emprunte aussi au registre ecclésiastique. Dans sa suggestion que « les Officiers du Baillage arrêtent de ne plus communiquer avec le Lieutenant-Général ; les Avocats de ne plus plaider devant lui ; les habitants, de ne plus avoir de commerce avec lui, & *de le regarder comme un Payen & comme un Publicain* » (c'est moi qui souligne) il convient de voir un « exemple d'excommunication & d'ostracisme »[27]. C'est ainsi qu'en mélangeant trois éléments disparates, l'infamie morale de la censure ou de l'excommunication d'une part, et l'exil semi-volontaire et parfois plus déshonorable pour le peuple que pour l'ostracisé chez bien des historiens antiques de l'Athènes, que Desmoulins réussit à créer une nouvelle institution qui serait adaptée à la France révolutionnaire.

4. La presse : palladium de l'État libre

Au-delà des considérations personnelles, Desmoulins a une grande foi dans la presse, qui devient chez lui une sorte de panacée des États libres. Même lorsqu'elle se trompe, elle est comme « cette lance d'Achille, qui guérissoit les blessures qu'elle avoit faites »[28], parce qu'elle peut tout rectifier par une simple rétractation. Plus tard Desmoulins la mettra même à égalité avec la Déclaration des droits : « Le véritable palladium c'est la déclaration des droits, c'est la liberté de la presse »[29]. Si le journaliste est censeur, parfois précurseur de l'historien, comme on verra par la suite, rôles tout à fait essentiels mais relevant de l'histoire, la presse elle-même prend dans les allusions de Desmoulins une dimension magique ou sacrée. L'association avec Achille – demi-dieu, héros presqu'invulnérable de l'*Iliade* d'Homère – suggère une puissance surhumaine, mais la comparaison avec sa lance magique donne de plus l'impression que la presse a bien des qualités merveilleuses dont les journalistes ne sont que les instruments.

[26] *RFB*, n° 5, t. II, p. 240 (26 déc. 1789).
[27] *Ibidem*.
[28] *RFB*, n° 9, t. II, p. 424 (23 jan. 1790). Cette métaphore de la liberté de la presse comme lance d'Achille paraît aussi dans les n° 16 et 72, sans compter les 9 autres mentions d'Achille. Elle n'est d'ailleurs pas particulière à Desmoulins et semble même être devenue un lieu commun parmi les défenseurs de la liberté de la presse, à en juger par cette phrase du *Patriote français* (Jacques-Pierre BRISSOT, *Le Patriote françois*, Paris, Buisson, n° 638, du 8 mai 1791, p. 504) : « On l'a dit souvent : *La liberté de la presse est la lance d'Achille qui guérit le mal qu'elle peut faire* ».
[29] *RFB*, n° 55, t. VI, p. 119 (13 déc. 1790).

La métaphore du palladium, quoique presque hapax[30], a son importance : elle achève de faire de la presse libre, autant que la Déclaration des droits, un objet sacré en soi. La presse étant plus grande que les journalistes, elle permet et même excuse d'avance tout ce qu'ils pourraient écrire. Le palladium est une statue en bois de la déesse (Pallas) Athéna tombée du ciel devant le fondateur de Troie et qui rendit la ville imprenable jusqu'à ce que les Grecs la volent. La quatrième édition du *Dictionnaire de l'Académie française* (1762) raconte en outre que « Comme cette statue passoit pour le gage de la conservation de Troie, l'Antiquité païenne a désigné depuis sous le nom de *Palladium*, les divers objets auxquels les Villes, les Empires attachoient leur durée. »[31]. Ainsi, la France sera libre, selon Desmoulins, aussi longtemps que la Déclaration des droits et la liberté de la presse seront respectées.

Dans cette conception de la presse, la responsabilité du journaliste est à la fois lourde et inexistante : il peut se tromper sans faire de mal, mais le bien qu'il est appelé à faire est essentiel. En tant que censeur, il met les actes des mandataires et délégués du peuple devant ses yeux, permettant au souverain de les bien juger. Il permet que ce jugement ait lieu partout à la fois, même dans la plus grande des républiques. Il permet même à tous les peuples de juger, comme Desmoulins l'expose dans un article qu'il a consacré spécialement à « La liberté de la presse », dans un journal où les articles avec un titre sont rares :

> L'imprimerie est pour l'immensité de l'espace ce qu'étoit la voix de l'orateur sur la place publique de Rome & d'Athenes : par elle la pensée de l'homme de génie se porte à-la-fois dans tous les lieux avec la rapidité de l'éclair ; elle va, pour ainsi dire, frapper l'oreille de l'universalité de l'espece humaine […] Et que ne peut pas un tel mobile agissant sur des millions d'ames[32] !

La presse devient sous cette optique presque toute-puissante : elle unit l'humanité par la raison, incarnée dans « la pensée de l'homme de génie ». L'aire sans limites de la presse remplace « la place publique » et infirme, autant sinon plus que le principe de la

[30] Les deux emplois de ce terme par Desmoulins se trouvent tous les deux dans son n° 55 ; Anacharsis Cloots l'avait déjà employé de la même façon dans une lettre à la rédaction parue dans le n° 43, t. V, p. 197. Mais Desmoulins n'avait pas besoin de tenir cet usage de Cloots ; comme la lance d'Achille, la référence au palladium était assez courante chez ses collègues. Le *Patriote français* l'emploie à plusieurs reprises, dont au moins une fois relativement à la liberté de la presse (n° 668, du 7 juin 1791, p. 631) tandis que les *Révolutions de Paris* l'appliquent à la Déclaration des droits (Louis-Marie PRUDHOMME, éd., *Révolutions de Paris*, Paris, Imprimerie des Révolutions de Paris ou imprimerie de Prudhomme, n° 110, du 20 août 1791, p. 279).
[31] *Dictionnaire de l'Académie française*, 4e édition (1762), s. v. « Palladium ».
[32] *RFB*, n° 16, t. III, p. 138 (13 mars 1790).

représentation, le lieu commun selon lequel seuls les petits États où tout le peuple peut se réunir dans un seul et même endroit sont aptes à être des républiques[33].

5. Le journaliste comme historien

Il est encore un autre public auquel le journaliste s'adresse : la postérité. Lorsque Claude Labrosse et Pierre Rétat évoquent les périodiques qui se donnent pour mission de faire la collecte des faits pour le compte des futurs historiens, ils se réfèrent surtout aux journaux d'information. Les *Révolutions de France et de Brabant* sont tout sauf un journal de ce type, et pourtant, Desmoulins aussi prétendait, à sa manière, consigner les événements de la Révolution pour les générations futures. Suite à son rejet provisoire de la Révolution brabançonne — que pendant un certain temps, il ne croyait plus être de la même nature que la Révolution française, mais plutôt un mouvement réactionnaire mené par des aristocrates et des prêtres — il changea le titre de son journal. Les numéros 73 à 85[34] portent ainsi l'intitulé : « RÉVOLUTIONS DE FRANCE *Et des Royaumes, qui, demandant une Assemblée Nationale et arborant la cocarde, mériteront une place dans ces fastes de la liberté*. » S'agit-il des « fastes » dans l'acceptation romaine, soit « Les tables ou livres du Calendrier » ou « Les Tables où les noms de tous les Consuls sont rangés dans leur ordre chronologique », ou plutôt figurément des « Registres publics contenant de grandes & mémorables actions »[35] ? Quoi qu'il en soit, le choix du titre suggère un souci annalistique.

Bien entendu, Desmoulins n'attendit pas son n° 73 pour expliciter cet aspect du rôle de son journal. Ce dernier est, dès ses débuts, imbu de la conscience de son auteur – partagée par ses contemporains – de vivre une époque historique à laquelle la postérité s'intéressera. Mais c'est au n° 7 que Desmoulins déclare ouvertement travailler pour les historiens futurs : « Sans doute il s'élèvera des Tacite & des Tite-Live dignes d'écrire ce morceau si intéressant de l'histoire du monde. J'ai voulu recueillir pour eux des matériaux »[36]. Cette phrase évoque surtout le caractère double de la postérité que l'on devine chez Desmoulins comme chez ses contemporains. Ils étaient capables d'imaginer ce que la postérité dirait d'eux parce qu'ils étaient eux-mêmes la postérité par rapport aux Anciens. Toutefois, cet effort d'imagination

[33] Desmoulins n'est d'ailleurs pas le seul journaliste à développer la perspective de la presse comme substitut de la place publique antique, que l'on voit aussi, comme le constate Popkin, chez Brissot notamment, Jeremy POPKIN, *La Presse de la Révolution*, *op. cit.*, p. 103.
[34] Le dernier numéro (86) revient au titre d'origine.
[35] *Dictionnaire de l'Académie française*, 4e édition (1762), s. v. « Fastes ». Les fastes sont également invoqués à cinq reprises dans le texte des *RFB*.
[36] *RFB*, n° 7, t. II, p. 323 (9 jan. 1790).

les obligeait en même temps à se mettre à la place des acteurs du passé, parce que tel est le rôle qu'ils tenaient face à leur propre postérité.

Cette conception de l'histoire suppose que les hommes sont identiques à travers les époques et que certaines qualités sont toujours admirables et d'autres toujours exécrables. Il faut donc se comporter de façon à être rappelés comme les héros de Tite-Live plutôt que comme les despotes de Tacite[37]. Il ne s'agit pourtant pas d'imiter ceux-là, mais de s'en inspirer en reconnaissant que la postérité jugera les acteurs des révolutions comme elle juge ceux de l'Antiquité. C'est ici que peut s'appliquer l'hypothèse de Sophie Wahnich, qui écrit que « L'histoire n'est pas à proprement parler une réserve de savoirs politiques à appliquer, elle ne fournit pas de recettes de liberté, mais elle délivre des leçons d'humanité qui permettent de s'orienter en situation dans le mouvement de l'histoire. » Surtout, il ne s'agit pas « d'imiter les grands hommes, mais d'en faire des points d'appui pour se donner du courage afin d'agir et d'inventer »[38]. Le patriote regarde du côté des grands hommes de l'Antiquité non pour devenir comme eux mais pour devenir grand à son tour en combattant pour la Révolution, qui, dans ses meilleurs moments, surpasse l'Antiquité.

Cette supériorité de la France révolutionnaire sur tous les exemples passés, Desmoulins l'éprouvait d'abord comme une évidence. Il la rappelle en apostrophant Robespierre sur leurs années à Louis-le-Grand : « lorsque nous regrettions la tribune de Rome & d'Athenes, combien j'étois loin de penser qu'une constitution mille fois plus belle étoit si près de luire sur nous »[39]. Presque quatre mois plus tard, la Fête de la Fédération suscite, malgré le spectre de la corruption à l'Assemblée, le commentaire que « Rome n'auroit rien vu de pareil »[40]. Et Desmoulins d'aller jusqu'à prétendre que les fédérés, qu'on crut complimenter en les comparant à des Spartiates, seraient diminués par le parallèle : « Y a-t-il quelque comparaison entre le trajet de Lacédémone à Delphes et aux jeux olympiques, et celui des Pyrenées et du Mont-Jura à Paris ? »[41] Pourtant, rien n'est acquis. Il n'est pas anodin que dans la description des préparatifs de la Fête de la Fédération, Desmoulins fasse

[37] Ce sont sans conteste les historiens antiques préférés de Desmoulins, avec Plutarque : il évoque Tacite 6 fois tandis que Tite-Live paraît 6 fois, dont 1 mention par un autre auteur. Il cite d'ailleurs au moins 2 fois Tacite en latin, sans parler de 2 paraphrases probables, d'une phrase attribuée à Tacite mais que nous n'avons pas réussi à retrouver dans les œuvres de celui-ci et d'une annonce de la parution d'un livre avec une citation latine de Tacite en épigraphe, et 2 fois en français. Quant à Tite-Live, Desmoulins le cite 4 fois en latin et 1 fois en français.

[38] Sophie WAHNICH, *La Révolution française. Un événement de la raison sensible. 1787-1799*, Histoire de l'Humanité, Paris, Hachette Livre, 2012, p. 10. Voir aussi, du même auteur, « 'L'héroïsme n'a pas de modèle'. Une morale de la liberté au printemps de l'an II », *Écrire l'histoire*, « Morales (2) », Marseille, Gaussen, n° 6, automne 2010, p. 47-55.

[39] *RFB*, n° 15, t. III, p. 68 (6 mars 1790).

[40] *RFB*, n° 34, t. IV, p. 355 (19 juillet 1790).

[41] *Ibidem*, p. 369.

une référence à l'Antiquité autrement plus ambiguë, voire sinistre, sous son apparence triomphante :

> Quel champ convenoit mieux à l'anniversaire de la révolution, que celui où, il n'y avoit qu'une année, dans le même temps, l'infame ministère avoit rassemblé tant de régimens étrangers, et avoit cru établir un camp de 20 mille bourreaux. Les Parisiens et les fédérés ne pourroient se rendre dans cette plaine sans éprouver cette joie des Troyens, en se répandant dans le camp des Grecs au départ de leur flotte :
>
> > *Hic saevus tendebat Achilles !* [« Ici le féroce Achille dressait sa tente »][42].

Nul besoin de lire le latin ici : la connaissance du sort de Troie suffit pour repérer la nuance trouble de la réminiscence. En effet, les Grecs ne sont pas vraiment partis, il s'agit d'une ruse, prélude de l'épisode du cheval de bois qui permet la prise de la ville. Bien que le peuple français soit supérieur à ceux de l'Antiquité, ce sont les principes de la Déclaration des droits qui fondent cette supériorité. Comme Desmoulins et les autres « patriotes » ne tardèrent pas à constater, il ne manquait pas d'ennemis à ces principes, jusque dans l'Assemblée qui les avait déclarés. Si par ces principes la France révolutionnaire surpasse la Grèce et la Rome antiques, lorsqu'ils ne sont pas respectés, elle risque en revanche de tomber en-dessous des « peuples libres » de l'Antiquité. Desmoulins le remarque en ce qui concerne la liberté de la presse dans son n° 29, ce qu'il rappelle dans sa table des matières qu'il surnomme « album de censeur » : « Combien nous sommes loin de la liberté de la censure, des orateurs et des écrivains de Rome, même dans les derniers tems de la république »[43].

6. Table des matières ou album du censeur ?

Il est intéressant de regarder cette table des matières que Desmoulins dressa dans ses n° 51-55 dans le cadre de sa conception du journaliste en censeur comme en historien, car, plus qu'une simple table des matières, il s'agit d'une mise en perspective de ses jugements

[42] *Ibid*., p. 355 ; VIRGILE, *L'Énéide*, II.29. Il est à noter que Virgile est l'un des auteurs les plus cités dans les *RFB* ; seul Cicéron est cité plus souvent. On relève 39 citations de Virgile en latin (dont 35 par Desmoulins lui-même), sans compter trois citations ou paraphrases en français et 10 mentions de l'auteur (dont 9 par Desmoulins). Virgile, comme Cicéron, était parmi les auteurs les plus étudiés dans les collèges. Voir Chantal GRELL, *Le Dix-huitième siècle et l'Antiquité en France, 1680-1789*, Londres, Voltaire Foundation, 1995, t. I, p. 8 ; Harold T. PARKER, *The Cult of Antiquity and the French Revolutionaries. A Study in the Development of the Revolutionary Spirit*, Chicago, Chicago University Press, 1937, p. 8-21.
[43] *RFB*, n° 52, t. V, p. 628 (22 nov. 1790).

passés et d'une tentative de les consolider pour la postérité. Desmoulins donne lui-même une explication on ne peut plus explicite de ce qu'elle signifie pour lui :

> Ce n'est point une chose indifférente qu'une table des matières. C'est le précis de l'histoire. Ce sont les tablettes du censeur, où sans être obligé de parcourir les détails et les pièces justificatives, on a la liste des citoyens notés d'infâmie, et de ceux qui sont dignes de la reconnoissances [sic] publique[44].

C'est enfin, note-t-il en mêlant les registres antique, juridique, sacré et politique :

> […] un abrégé de ces annales, l'*Album* de notre censure ; les regîstres de notre procuratie ; la carte de la France patriote et aristocrate ; l'appel nominal de tous les coquins, et de tous les bons citoyens ; le catéchisme de tous les dogmes de la philosophie ; le testament de tout bon démocrate, et le symbole de sa profession de foi[45].

Aussi la table des matières ne consiste pas en une simple énumération des articles, peut-être en partie par nécessité, car il manque un titre à la plupart d'entre eux. Elle sert surtout de moyen pour rendre des jugements que Desmoulins espère, à la fin de l'année 1790, sinon définitifs, du moins pris avec quelque recul.

Comme promis, Desmoulins s'efforce de distiller son propos dans la table des matières, quitte à élaborer un peu plus lorsqu'il s'agit de réviser ses premiers jugements. Pourtant, détail significatif, les références à l'Antiquité ne sont pas moins présentes dans la table des matières que dans le texte des articles mêmes. Les exemples sont trop nombreux pour les citer tous. Quelques-uns suffiront de s'en faire une idée :

> De l'entrée pour le n° 14 : « Coups de plats de sabre et de bâton que dans les temps de la république on administroit aux soldats romains, aussi peu sensibles des épaules que les Prussiens et les Allemands d'aujourd'hui. Combien nous l'emportons en fierté et en principes sur les Romains. »
> Pour le n° 17 : « Les Rois, mangeurs du peuple dès le tems d'Homère. Comment depuis Agamemnon et la princesse Mansicaé [Nausicaa], la royauté n'a fait que prendre du ventre.
> « Caton[46], après avoir fait attendre la première fois, le Roi de Bithynie dans son anti-chambre, lui fait défendre sa porte, quoique ce fût un bon prince, parce que, dit-il, un roi est un animal qui se nourrit de chair humaine. »

[44] *RFB*, n° 51, t. V, p. 566-67 (15 nov. 1790).
[45] *Ibidem*, p. 567.
[46] Il s'agit de Caton d'Utique, l'un des personnages antiques les plus cités par Desmoulins (au moins 10 fois, sans parler des 19 références ambiguës à « Caton », qui pourrait renvoyer soit à lui, soit à Caton le Censeur), et parmi les plus admirés des révolutionnaires en général. Voir Jacques BOUINEAU, « Caton révolutionnaire. De l'imaginaire social comme genèse de la construction juridique », *Hommages à Gérard Boulvert*, Nice, Université de Nice, 1987, p. 109-20.

> Pour le n° 35 : « A Rome, ni le consul, ni le dictateur même, n'étoient inviolables, et chacun étoit pendu à son tour. »
> Pour le n° 37 : « Sur la motion de Critias Malouet, les 30 tyrans décrètent la loi ridicule qui défend d'enseigner à Athènes l'art de raisonner : huit mois après, Trasybule s'empare de Pyrée, et Critias est mis à la lanterne. »

L'importance que Desmoulins accorde à ses références classiques est frappante. Il est clair que pour lui elles ne sont pas des ornements superflus, mais un élément essentiel de ses raisonnements et un sujet d'intérêt en soi.

C'est que le journaliste revêt encore un autre rôle ici, celui du « philosophe politique qui éclaire ses concitoyens et les instruit », pour se servir encore de la catégorisation de Labrosse et Rétat[47]. Le philosophe, figure emblématique du siècle des Lumières, a en effet un rôle essentiel à jouer dans la Révolution. Il s'agit, à l'instar des Voltaire et des Rousseau d'enseigner à ses concitoyens à réfléchir, à connaître le monde et eux-mêmes autant par la raison que par le sentiment et la conscience. Si tant est que « chacun a en soi ce dont il a besoin pour vivre », il appartient au philosophe d'aider à le faire découvrir à ses concitoyens en leur faisant découvrir cette nature humaine qui est la leur[48].

En tant que « philosophe », Desmoulins souligne les références auxquelles il attache le plus d'importance, pour en tirer des leçons. Comme les exemples suscités le suggèrent, ces leçons peuvent être de natures assez diverses, historiques pour la plupart, mais littéraires aussi. Il y en a davantage qui renvoient à Rome, mais les allusions à la Grèce ne sont pas moins significatives. Les deux dernières citées ici, sur l'absence d'inviolabilité à Rome et au sort qui attendrait « Critias Malouet », ont toutes les deux une résonance menaçante mais ne servent pas aux mêmes fins[49]. L'anachronisme de la seconde, pratique favorite de Desmoulins, permet à faire d'une référence deux coups. D'abord Desmoulins avertit que les mêmes causes auront toujours les mêmes effets, quelle que soit l'époque. Il rassure ainsi le lecteur qu'il y aura effectivement une revanche des patriotes contre les Malouet. En même temps, il se moque de celui-ci, targué d'imiter lui-même un exemple antique, sans doute inconsciemment, mais pris dans le mauvais sens. On y voit poindre l'éternel danger pour qui ne tire pas les leçons de l'histoire de répéter ses « ridicule[s] ».

[47] Claude LABROSSE et Pierre RETAT, « Essais de typologie… », *op. cit.*, p. 152.
[48] Bernard GROETHUYSEN, *Philosophie de la Révolution française*, Paris, Gallimard, 1956, p. 141-42.
[49] La référence à Critias, chef de file des Trente Tyrans d'Athènes, est parmi les plus favorisées de Desmoulins, surtout parmi les personnages négatifs. Son nom apparaît 21 fois dans les *RFB*, 20 fois sous la plume de Desmoulins. Des personnages grecs, seuls Démosthène, Solon, Socrate et Plutarque sont évoqués plus souvent et parmi les personnages connotés négativement, seul César est évoqué de loin plus souvent (encore faut-il préciser que César est un cas ambigu et n'apparaît pas toujours sous la guise du tyran).

Les exemples soulignés par Desmoulins dans les n° 14 et 35 doivent être examinés ensemble pour être bien compris, à cause de la contradiction apparente entre eux. Le premier déclare sans hésitation que « nous l'emportons en fierté et en principes sur les Romains », tandis que le second, tout en menaçant implicitement les magistrats traîtres de la lanterne, cite les institutions politiques romaines comme un précédent quasi-juridique. S'il y a bien une contradiction, c'est plutôt du côté des Romains – ou du moins de la vision que les patriotes pouvaient en avoir – que du côté de Desmoulins qu'il faut la chercher.

Chez Desmoulins, comme en général chez les patriotes, les philosophes, les théoriciens du républicanisme classique enfin, il existe (ou existait) des peuples libres et des peuples esclaves (ainsi que des peuples qui, ne connaissant pas le droit, ne sont ni l'un ni l'autre). Or les Romains de l'époque de la république sont, chez Desmoulins, indéniablement un exemple d'un peuple libre, à cause de plusieurs facteurs réels ou perçus : la plus grande proximité supposée de la nature, la haine de la royauté, la reconnaissance de la souveraineté populaire, la soumission de tous à l'autorité de la loi – du moins jusqu'à ce que la république n'entrât en décadence. C'est à ce dernier élément que Desmoulins se réfère en rappelant que le principe d'inviolabilité n'existait pas dans la Rome antique.

Cependant, si les Romains avaient des caractéristiques qui faisaient d'eux un peuple libre et d'où découlaient leur prestige, ils n'étaient pas « le » peuple libre par excellence et ils avaient eu des défauts que l'on n'ignorait pas : la guerre de conquête et l'esclavage, la tyrannie des paterfamilias, enfin et surtout l'ignorance des principes du droit naturel. Il est vrai que ce Cicéron tant admiré de Desmoulins[50] parle dans ses écrits d'une *loi naturelle*, que

[50] Cicéron est de loin le personnage antique le plus invoqué dans les *RFB*, devant « Caton », César et « Brutus », et le plus cité aussi, quoique Virgile et Horace le suivent de près :

	Références			Mentions d'ouvrages	Citations en latin	Citations en français
Cicéron	**85 (89) + 10 allusions indirectes**			**13**	**38 (41)**	**4 (5)**
Caton	L'Ancien	15 (17)	**44 (49)**	0	2 (du « Delenda est Carthago » de Caton l'Ancien)	2 citations attribuées à Caton l'Ancien par Plutarque (+1 par Sénèque)
	Le Jeune	10 (11)				
	Ambigu, ou tous deux	19 (21)				
César	**41 (47) + 1 allusion indirecte**			0	1	0
Brutus	Lucius	5	**25 (31) (+1 allusion indirecte)**	0	0	1 citation attribuée par M. Brutus par Plutarque (+1 reformulation d'une citation à lui attribuée)
	Marcus	9 (13) (+1 allusion indirecte)				
	Ambigu, ou tous deux	11 (13)				
Démosthène	**22 (26) + 3 allusions indirectes**			2	0	4

Desmoulins assimile, à tort ou à raison, au droit naturel[51]. Il y a cependant loin des écrits théoriques à un droit naturel officiellement reconnu et pouvant servir de règle à la vie publique, élément fondamental de la philosophie révolutionnaire et qui avait manqué indiscutablement à toutes les civilisations antiques. Le prestige des Romains était grand en cette fin du XVIIIe siècle, et des journalistes comme Desmoulins n'hésitèrent pas à s'en servir pour légitimer leur propos, mais ils reconnurent aussi qu'il fallait parfois tempérer l'enthousiasme pour l'exemple romain afin de le dépasser. Voilà pourquoi Desmoulins tenait à souligner que les Romains n'avaient pas possédé le même sens de leur dignité et des principes que les Français en Révolution.

Enfin, les références littéraires et historiques peuvent se marier très bien sous la plume de Desmoulins, lorsqu'il s'agit d'en faire des *exempla* plutarquiens, comme c'est le cas à propos des « rois mangeurs de peuples » évoqués dans le début de son n° 17. Chez Plutarque, il s'agit moins de découvrir des faits historiques que des vérités morales[52]. Dès lors, il importe peu que le fait rapporté se soit réellement produit, pourvu qu'il soit vraisemblable et qu'il éclaire le caractère humain, supposé immuable. La littérature peut aussi être porteuse de ces vérités morales. Le roi est un personnage type dont la nature fondamentale n'avait pas changé depuis la plus haute Antiquité. Le portrait qu'en donne Homère demeure vrai quand bien même Agamemnon serait une fiction : la nature anthropophage des rois est une constante que les anecdotes, conformes à la raison et à la morale, confirment. Le journaliste, en tant que philosophe et pédagogue, les étale, qu'elles soient historiques ou littéraires, afin d'illustrer cette vérité morale et de la cautionner par les références respectables que sont Homère et Plutarque.

7. L'essentielle dénonciation

Desmoulins avait encore plus besoin de la caution de l'Antiquité en définissant la dernière grande fonction de la presse libre : la dénonciation. Il s'agit moins d'une charge

Virgile	9 (10)	3	**39**	3
Horace	20 (21)	0	**35**	2

A cette prééminence quantitative s'ajoute la représentation de Cicéron comme le modèle du citoyen vertueux par Desmoulins. La lecture de ses écrits, étudiés non plus comme un modèle de rhétorique mais pour leur contenu, constitue même une école de la liberté : *RFB*, n° 4, t. II, p. 172 (19 déc. 1789) ; n° 34, t. IV, p. 360 (19 juil. 1790).

[51] Voir *RFB*, n° 5, t. II, p. 241 (26 déc. 1789). Sur la question des origines – antiques ou médiévales – du droit naturel voir Florence GAUTHIER, « Éléments d'une histoire du droit naturel : à propos de Léo Strauss, Michel Villey et Brian Tierney », *Révolution Française.net*, avril 2011.

[52] Olivier GUERRIER, éd., *Plutarque de l'Âge classique au XIXe siècle. Présences, interférences et dynamique*, Grenoble, Jérôme Millon, 2012, 357 p.

exclusive au journaliste que d'un devoir du citoyen que les journalistes sont particulièrement bien placés pour exercer. Ses attributions ne sont pas toujours nettement distinguées de celles de la censure, dans son aspect négatif. Dans les deux cas, le journaliste porte les méfaits des députés et magistrats devant le tribunal de l'opinion publique. Cependant, Desmoulins crée une tripartition temporelle dans les jugements : d'une part, celui de la postérité ou de l'historien, qui « sans intérêt », « peut asseoir un jugement certain, quand la toile est baissée, et parler des acteurs qui ont quitté leur rôle », office que le journaliste ne peut remplir, car il n'est historien qu'en ce qu'il « doit la vérité à ses lecteurs »[53] ; d'autre part celui du censeur, qui s'efforce dans le moyen terme de faire des jugements posés, quoique toujours faillibles, en anticipation de la postérité ; enfin celui du dénonciateur qui partage presque immédiatement ses suspicions afin de prévenir le danger, quitte à se rétracter plus tard. C'est précisément en cela que la presse constitue la « lance d'Achille » qui efface les erreurs de jugement des journalistes. N'est calomnie que le mensonge, l'erreur faite de bonne foi et ensuite rectifiée ne saurait l'être[54]. Aussi Desmoulins met-il à l'honneur la dénonciation, voire la délation, qui n'est, rappelle-t-il, qu'un synonyme de dénonciation « comme *deferre* & *denonciare* l'étoient en latin »[55]. Il ne se dément pas par la suite. Dans son n° 85 encore, il réclame le droit du journaliste-censeur de répartir « une mesure d'éloge et de blâme » au risque de faire des jugements qui s'avèrent faux par la suite[56].

La défense de la délation vient chez Desmoulins de son dialogue interminable avec ses collègues et concurrents. Il répond dans son n° 5 à l'affirmation ironique de La Harpe, écrivant pour le *Mercure de France* de Panckoucke, que « la délation est la plus importante de nos nouvelles vertus ». Sa démonstration se fonde sur l'idée que La Harpe se tromperait sur l'origine historique et linguistique de la délation. C'est en contestant les connaissances de La Harpe que Desmoulins arrive à remplacer une référence négative à l'Antiquité par une positive : « Les mots *delator*, *delatio*, qui sont de la basse Latinité, & du temps des Césars, ont eu ce sens [négatif] : mais le mot *deferre*, d'où ils viennent, & qui rendoit la même idée du temps de la République, étoit très-honnête »[57]. Le mot « *delator* » a beau avoir été inventé sous le principat, la chose existait déjà, tout comme « le crime de leze-Majesté Nationale »,

[53] *RFB*, n° 85, t. VIII, p. 312-13 (18 juil. 1791).
[54] *RFB*, n° 9, t. II, p. 424 (23 jan. 1790) ; *RFB*, n° 16, t. III, p. 143 (13 mars 1790).
[55] *RFB*, n° 5, t. II, p. 248 (26 déc. 1789). Desmoulins ne partage pas la définition des collègues comme Marat, qui fait une distinction entre une dénonciation valorisée et une délation infâme. Émilie BREMOND-POULLE, *La Dénonciation chez Marat (1789-1791)*, Révolution Française.net Éditions, décembre 2006, p. 224 et sq.
[56] *RFB*, n° 5, t. II, p. 244-50 (26 déc. 1789) ; *RFB*, n° 51, t. V, p. 574 (15 nov. 1790) ; *RFB*, n° 85, t. VIII, p. 312-13 (18 juil. 1791) ; voir aussi *RFB*, n° 8, t. II, p. 365 (16 jan. 1790).
[57] *RFB*, n° 5, t. II, p. 245 (26 déc. 1789).

inscrit « dans la Loi des douze tables », comme le rappelle Desmoulins. L'empereur Tibère ne fit que le transformer en « leze Majesté Royale »[58]. La délation républicaine n'avait pour Desmoulins rien de honteux, loin de là : c'est elle qui permit à plus d'une occasion de sauver la liberté romaine, comme il le souligne par divers exemples. Ainsi, l'« infamie n'est point d'être délateur, mais de l'être pour faire sa cour au tyran, de l'être pour gagner de l'argent, de l'être contre sa conscience »[59].

Non content de se prévaloir de l'exemple du recours de L. Brutus et de Cicéron, entre autres, aux délateurs, Desmoulins explique aussi l'importance qu'il attache à ce qui pourrait sembler une querelle quelque peu pédante :

> Je m'efforce de réhabiliter ce mot délation parce que, comme M. de la Harpe nous le fait observer, les mots détournés de leur vrai sens, sont le meilleur moyen d'égarer le jugement & de changer les opinions. Nous avons besoin dans les circonstances que ce mot délation soit en honneur, & nous ne laisserons pas M. de la Harpe, en sa qualité d'Académicien, abuser de son autorité sur le Dictionnaire, & charger d'opprobre un mot, parce qu'il déplait à M. Panckouke.

Il ressort de ce paragraphe, comme de toute la discussion, que la linguistique était un front important dans la lutte révolutionnaire et que Desmoulins et d'autres attribuèrent un grand pouvoir aux définitions des mots. La question de la construction d'un vocabulaire adéquat à exprimer le renouvellement des idées amené par la Révolution, voire de comment « révolutionner la langue » était effectivement une préoccupation majeure de l'époque[60]. Que la délation ou la dénonciation fasse partie des notions-concepts les plus importants chez Desmoulins est aussi mis en évidence. Desmoulins affirmait croire à la capacité de la délation/dénonciation à sauver la chose publique, autrement dit tous les acquis de la Révolution. Comme il s'agissait avant tout de dénoncer les méfaits des puissants du jour à l'opinion publique, cette tâche revenait encore une fois aux « écrivains patriotes ».

8. La satire, outil nécessaire du censeur ?

[58] *Ibidem*, p. 246.
[59] *Ibid*. p. 248.
[60] Voir les travaux de Jacques GUILHAUMOU, entre autres : *La langue politique et la Révolution française*, Paris, Méridiens-Klincksieck, 1989, 212 p. et *L'avènement des porte-parole de la République (1789-1792)*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, 1998, où Guilhaumou se penche en particulier sur cette polémique entre Desmoulins et La Harpe, p. 133-135.

À la différence de certains de ses collègues, Desmoulins ne croyait pas que cette fonction dénonciatrice de la presse, aussi importante qu'elle fût, devait toujours se pratiquer sur un ton sérieux. Il n'adopta pas la procédure quasi-juridique d'un Marat, même s'il se défendait de publier n'importe quoi[61]. Chez Desmoulins, la dénonciation passe souvent par la satire. Quoiqu'il les ait publiées, il ne partageait non plus les préventions de Brissot à ce sujet : « Le point important est de se renfermer dans les bornes que prescrivent la décence, l'utilité publique et la vérité : *quid verum atque decens*. Hors de-là, la censure est satyre, et toute satyre est condamnable dans un état libre »[62]. Or, la satire chez Desmoulins mériterait sa propre étude, notamment en la comparant avec la satire contre-révolutionnaire[63]. Nous nous contenterons ici de faire quelques remarques sur le rapport entre satire et référence antique. La satire est, bien entendu, une invention romaine, mais toute satire n'est pas en soi une allusion à l'Antiquité. C'est plutôt l'incidence des éléments antiquisants dans la satire chez Desmoulins qu'il convient de souligner, car la satire et la référence à l'Antiquité, en se renforçant mutuellement, devinrent un outil puissant de persuasion. De quelle manière Desmoulins emploie-t-il cet outil et avec quelles conséquences pour l'efficacité de la censure journalistique ?

Desmoulins change souvent de registre au cours d'un article. Il lui arrive même de passer à la parodie, comme lorsqu'il se plaît à imaginer le discours du ministre de l'intérieur Saint-Priest (« Guignard ») devant le Conseil des ministres dans son n° 39 (fin août 1790) ou celui qu'il prétend que ce même « Guignard » aurait tenu dans une lettre au premier ministre britannique William Pitt dans son n° 44 (fin septembre 1790). Ces incursions dans le domaine de la parodie sont particulièrement riches en références à l'Antiquité[64]. Un exemple entre autres : « Guignard » dans « sa » lettre à Pitt se demande :

> Comment corrompre 48 mille sénats dont les sénatus consultes pouvant [sic] être cassés par 48 mille Plébiscites, depuis que l'apophtegme de la *Fayette*, que l'insurrection est le plus saint des devoirs est devenu le texte de tous les sermons. Il est vrai que la *Fayette* n'a rien épargné depuis pour reparer le mal que nous a fait son apophtegme[65].

[61] Sur la procédure d'admission des dénonciations chez Marat voir Émilie BREMOND-POULLE, *Dénonciation*…, *op. cit*. p. 47.
[62] *RFB*, n° 36, t. III, p. 497-498 (2 août 1790) ; HORACE, *Épîtres*, I, « A Mécène ».
[63] Jean-Paul BERTAUD, *Les Amis du Roi. Journaux et journalistes royalistes en France de 1789 à 1792*, Paris, Librairie Académique Perrin, 1984, 283 p. Pour l'analyse du style des journaux royalistes satiriques, voir p. 39-40 ; des exemples se trouvent le long du texte.
[64] *RFB*, n° 39, t. IV, p. 629 et sq. (23 août 1790) ; n° 44, t. V, p. 224 et sq. (27 sept. 1790).
[65] *RFB*, n° 44, t. V, p. 224-225.

Ici, le ridicule vient de ce que ces paroles sont mises dans la bouche d'un ministre aristocrate ; on s'amuse à imaginer sa frustration à l'insuccès de ses menées contre-révolutionnaires. Un peu plus loin dans ce même article, Desmoulins accomplit l'exploit rare de faire la satire au sein de la parodie tout en niant sa responsabilité : « Notez que c'est Guignard, et non le journaliste, qui fait cette satyre de l'assemblée nationale », remarque-t-il entre parenthèses[66]. Il est permis de ne pas croire à la sincérité de ce genre de protestation, qui s'apparente à celle qu'il avait faite lorsqu'il prétendait ne pas avoir voulu faire de commentaire politique en commençant son compte rendu de la Fête de la Fédération du 14 juillet 1790, par le récit du triomphe de Paul Émile[67].

En effet, Desmoulins n'hésite pas à utiliser le registre satirique, ni à citer des satiristes antiques comme Horace ou Juvénal, ou leurs successeurs modernes[68]. Comme il dira dans la seconde série des *Révolutions*, en citant une adaptation moderne d'une satire d'Horace, ceux-là n'étaient que des « imbécilles » qui « ne voyaient pas que je ne m'étois servi jusqu'ici de la plaisanterie, que comme d'un voile de la politique ; et parce que : « Le vrai pénétre mieux, aidé du ridicule »[69]. C'est une maxime qui pourrait fort bien servir de devise aux *Révolutions de France et de Brabant* presque dans leur totalité.

Malouet, l'abbé Maury puis Necker, Bailly, La Fayette en devinrent tour à tour les cibles privilégiées de la satire de Desmoulins. La Fayette en particulier s'attira bien des attaques par le biais de l'Antiquité. Comme tous les patriotes, Desmoulins avait admiré La Fayette aux débuts de la Révolution. Mais autour du printemps de 1790, la combinaison de la popularité de celui-ci, de sa politique au sein de la garde nationale et de ses liens aristocratiques éveilla chez Desmoulins la méfiance de l'ambition du général et de ses velléités de dictature[70]. Lorsque Desmoulins faisait encore l'éloge de La Fayette, il l'avait

---

[66] *Ibidem*, p. 235.

[67] *RFB*, n° 37, t. IV, p. 536-39 (9 août 1790) ; n° 35, t. IV, p. 403 et sq. (26 juil. 1790). Les liens éventuels entre la référence textuelle à l'Antiquité et l'art néoclassique sont à souligner dans ce dernier cas : un *Triomphe de Paul-Émile* du peintre Carle Vernet avait été exposé au Salon de 1789, où il recueillit l'éloge de la critique. Desmoulins le connaissait-il ? Philippe BORDES et Régis MICHEL, *Aux armes et aux arts !*, *op. cit.*, p. 16-17.

[68] 8 des 35 citations d'Horace en latin dans les *RFB* viennent de ses *Satires* ; on compte aussi 4 citations latines des *Satires* de Juvénal, sans parler d'une citation adaptée des *Satires* de Perse, quoique attribuée à tort à Horace (n° 42, t. V, p. 136 (13 sept. 1790)). Toutes sauf une sont de Desmoulins.

[69] *RFB*, seconde partie, n° 9, *Œuvres*, t. IX, p. 76 (octobre 1792) ; Jean-Marie-Bernard CLEMENT, *Boileau à M. de Voltaire*, sl, 1772, p. 8, d'après HORACE, *Satires*, X.1.

[70] Dès son n° 18, Desmoulins exprime des doutes sur le compte de La Fayette, mais il hésite encore dans son n° 32. Il censure la flatterie dont La Fayette était l'objet dès lors, mais ne dénonce pas le personnage même avant son n° 45. *RFB*, n° 18, t. III, p. 209 (31 mars 1790) ; n° 32, t. IV, p. 265-68 (5 juil. 1790) ; n° 45, t. IV, p. 279-80 (4 oct. 1790).

La dictature est chez Desmoulins une référence riche. Elle mérite une étude à part, en tenant compte des travaux qui ont déjà été menés sur les débats autour de la dictature à l'époque révolutionnaire. Voir Cesare VETTER, *Il dispotismo della libertà. Dittatura e rivoluzione dall'Illuminismo al 1848*, Milan, F. Angeli, 1993, 272 p. et Cesare VETTER et Marco MARIN, éd., *La felicità è un'idea nuova in Europa. Contributo al lessico*

surnommé « Pompée »[71]. Il n'abandonna pas l'usage de ce surnom par la suite, préférant l'adapter aux exigences de la satire. Ainsi, dans son n° 63, après avoir remarqué la baisse en popularité de La Fayette, Desmoulins écrit :

> Tous ces petits désagrémens, affectent le général, et F. Robert raconte dans son mercure national, que le héros des deux mondes, dînant dans une maison avec l'abbé Syeyes et autres personnages illustres, il lui échappa ce soupir d'Agamemnon et du grand Pompée :
>
> > Heureux qui content de son humble fortune,
> > Libre du joug superbe où je suis attaché
> > Vit dans l'état obscur où les Dieux l'ont caché ![72]

Comme souvent avec la satire, Desmoulins joue sur le registre héroï-comique. Pour ne pas être à la hauteur des héros de la mythologie ou de l'histoire auxquels il est rapproché, La Fayette devient une figure de ridicule[73].

Il en va de même de l'Assemblée nationale dans les débats sur le droit de paix et de guerre :

> Nous sommes étonnés en lisant dans les poëtes, que chaque année les dieux alloient faire en Egypte un gala où ils mangeoient douze jours de suite, nous admirons ces estomacs célestes, et cette digestion d'un repas de douze jours. Je n'admire guère moins la façon de de [sic] nos députés, parlant huit jours sur une question si simple[74].

Desmoulins attire l'attention du lecteur sur le comportement ridicule de l'Assemblée en faisant ce parallèle avec les dieux gréco-romains. Il ne fonctionne que parce que l'idée même de discuter de la possibilité de donner le droit de paix et de guerre au roi est supposée déjà ridicule, le parallèle mythologique ne sert qu'à souligner ce fait.

---

della Rivoluzione francese, Trieste, Edizioni Università di Trieste, 2005-2013, 2 vol. Cette institution n'est associée à La Fayette que 10 fois sur 46 qu'elle est citée dans les *RFB*, mais que cette référence a tendance à lui coller plus qu'à tout autre, surtout à partir du printemps 1791. Elle est d'ailleurs presque toujours négative chez Desmoulins, à la différence de Marat.

[71] La référence à Pompée apparaît 23 fois dans les *RFB*, dont 21 fois sous la plume de Desmoulins. 12 de ces références, toutes de Desmoulins, renvoient à La Fayette.

[72] *RFB*, n° 63, t. VI, p. 505 (7 fév. 1791) ; Jean RACINE, *Iphigénie*, acte I, scène I. On notera que ces vers sont cités dans « Déclamation théâtrale », dans Denis DIDEROT, Jean le Rond D'ALEMBERT et al., *Encyclopédie*, *op. cit*.

[73] D'ailleurs, le rapprochement avec Agamemnon n'a en soi rien de flatteur : il est surtout le « roi mangeur des peuples » chez Desmoulins. Desmoulins insinue peut-être même que La Fayette vise jusqu'à la royauté, car il l'accuse bien de viser à la dictature (dès le n° 37, t. IV, p. 522 (9 août 1790)), ou au protectorat (n° 84, t. VIII, p. 281 (11 juil. 1791)) qui sont synonymes chez Desmoulins.

[74] *RFB*, n° 27, p. 640-41 (31 mai 1790).

Il s'agit dans tous les cas de faire remarquer des comportements dangereux pour la liberté chez les figures publiques. La satire est un outil éminemment politique dans les mains de Desmoulins. Les personnes privées n'en font en général pas les frais. Le rire est ici au service de la Révolution. C'est en cela que le journaliste remplit sa fonction essentielle de censeur et de dénonciateur en faisant la satire.

9. L'alliance de la presse et du peuple souverain

La confiance que Desmoulins accorde à la liberté de la presse peut sembler démesurée. En effet, si Desmoulins ne se dément jamais sur le rôle essentiel du journaliste, il n'en resta pourtant pas à son premier optimisme. Face à la trahison des principes révolutionnaires par l'Assemblée nationale, au passage des figures comme La Fayette dans le camp des « modérés », cela aurait été difficile. Aussi le journaliste se livre-t-il à plusieurs reprises à des accès de désespoir sur le sort de la Révolution. La presse peut faire des merveilles au service de la liberté, mais encore faut-il que le peuple veuille être libre. Desmoulins interprétait les revers comme le résultat d'une mentalité « d'esclave » dont la France révolutionnaire ne se serait pas encore débarrassée.

Une manifestation de sa désaffection pour son rôle dans de tels cas intéresse en particulier notre propos. Une phrase apparaît à deux reprises, pour la première fois quand il songeait à laisser « le champ du raisonnement à ceux à qui M. *Motier* [La Fayette] permet d'écrire » peu après la Fête de la Fédération du 14 juillet 1790, et la seconde lorsqu'il « démissionne » effectivement, après le massacre du Champ de Mars le 17 juillet 1791, une année plus tard. Dans les deux cas, il s'agit de justifier la décision de poser la plume. Il explique dans le premier cas qu'il ne le ferait pas par « pusillanimité ou crainte », mais parce qu'une nation qui se montre si servile envers La Fayette, le roi ou tout autre individu au point d'interdire aux citoyens de les critiquer, « ne mérite pas qu'on se dévoue pour elle, et il ne faut pas qu'un romain [sic] descende dans l'arène, et s'expose aux bêtes féroces, pour amuser des esclaves »[75]. C'est dans presque les mêmes termes qu'il s'exprimera un an plus tard[76]. Dans les deux cas, il est question de la dignité d'un citoyen libre, dont ici comme ailleurs le « Romain » devient le métonyme.

La dignité est inséparable de la liberté chez les penseurs dont Desmoulins s'inspirait et c'est un thème largement partagé parmi les révolutionnaires. Cette dignité peut constituer

[75] *RFB*, n° 34, t. IV, p. 387-388 (19 juil. 1790).
[76] *RFB*, n° 86, t. VIII, p. 355 (fin juillet 1791).

aussi une protestation de la part d'un individu contre « l'avilissement » du peuple. C'est ainsi que cet individu peut retourner l'impuissance de pouvoir l'éclairer en un refus de partager son opprobre. Autrement dit, c'est une façon de se déculpabiliser d'abandonner son poste après avoir tant insisté sur son importance. Il est du devoir du citoyen-journaliste de risquer sa propre sécurité pour la cause du peuple lorsqu'il peut espérer du succès, mais pas de se sacrifier inutilement pour un peuple qui « applaudiroit peut-être » au « spectacle de [s]on supplice »[77]. La presse peut tout avec le peuple et rien contre lui. Si malgré les efforts des « écrivains patriotes », le peuple ne s'insurge pas contre la violation de ses droits, c'est qu'il est esclave. On peut alors excuser le journaliste de « démissionner » de sa charge. En revanche, tant que l'on peut encore espérer que la Révolution s'accomplisse, le journaliste doit tenir bon.

Ainsi, chez Desmoulins le succès de la Révolution passe par l'alliance entre la presse libre et le peuple souverain. Exerçant une « magistrature » multidimensionnelle, le journaliste joue un rôle fondamental dans la défense des principes révolutionnaires. C'est par rapport à cette exigence de défense des principes révolutionnaires du droit naturel et de la souveraineté populaire qu'il faut comprendre son recours à l'Antiquité. Il ne s'agissait ni d'imiter l'Antiquité ni de la regarder, même « aux beaux temps » des républiques anciennes, comme le *nec plus ultra* de la vie en société, mais plutôt de s'inspirer de l'Antiquité dans la mesure où elle pouvait fournir des outils pour mener à bien le combat révolutionnaire. Que ce soit en adaptant l'institution de la censure romaine au nouveau contexte de la presse ou en s'appuyant sur des exemples de dignité et de vertu antiques pour se donner du courage, ou encore en utilisant des précédents de l'histoire gréco-romaine pour légitimer son action en tant que journaliste et celle de tous les patriotes, Desmoulins mit ses allusions et citations de l'Antiquité au service de la Révolution, non l'inverse. Faut-il souligner encore que, pour lui, c'était la presse, et donc l'imprimerie moderne, qui avait rendu possible, avec la théorie moderne de la représentation, l'établissement d'une « grande république » en France ? Desmoulins ne s'attachait pas à faire revivre les cités antiques, mais c'est en s'appuyant sur leur exemple qu'il espérait que le peuple, guidé par la presse libre – et peut-être aussi par ses lecteurs les plus « éclairés » – pourrait construire une « république » qui les surpasserait toutes.

[77] Note de Desmoulins à ses abonnés dans les *Révolutions de Paris*, journal auquel il les avait renvoyé pour finir leur souscription. Louis-Marie PRUDHOMME, éd., *Révolutions de Paris*, *op. cit*., n° CXI, 27 août 1791, p. 344.

Suzanne Levin
Université Paris Ouest Nanterre – CHISCO
UFR SSA, Département d'histoire
200 Avenue de la République
92000 Nanterre
suzanne.m.levin@gmail.com